



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2024 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024
3. Nominations et démissions
4. Examen du budget 2025
5. Règlement communal sur les finances, modifications
6. Arrêté concernant les contributions communales en matière d'enseignement
7. Rapport du Conseil communal concernant le bâtiment de Chante-Joux
8. Situation de l'Auberge du Vieux-Puits
9. Future déchetterie
10. Informations du Conseil communal
11. Informations de chacune des commissions
12. Agenda 2025
13. Divers

Appel

Séverine ouvre la dernière séance de l'année et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général et à l'unique personne du public. Elle procède à l'appel.

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Blaise Fivaz, Emily Faivre, Alain Haldimann, Manesh Robert-Nicoud, Natacha Tissot, Adrien Leonelli, Sophie Farine-Brunner, Julie Schär, Jérémy Jean-Mairet et Curdin Jeanneret.

Absents et excusés : Nicole Künzi, Jérôme Galli et Jérémy Rossier.

Sont présents en tant que Conseil communal : Céline Grange, Jean-Denis Siegenthaler, Philippe Raval, Christophe Brunner et Jean-François Choffet

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe la parole à Blaise.

Blaise débute la séance en rappelant que les débats doivent se dérouler dans le respect et que toute question est bonne à poser.

Au vu du nombre de points à traiter, Blaise demande à ce que les discussions soient concises.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

Céline demande une modification concernant le point de l'école en page 6. Il est noté que le Cerneux-Péquignot a deux classes dont une de cycle 1. En réalité les deux sont de cycle 1.

Le reste du procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité. Le Conseil général remercie l'autrice.

Nominations et démissions

Nous n'avons reçu aucune demande ni démissions.

Examen du budget 2025

Blaise passe la parole à Natacha qui procède à la lecture du rapport de la Commission financière qui conclut par la recommandation au Conseil général d'approuver le budget tel qu'il est présenté et remercie l'administration et le Conseil communal pour le travail effectué.

Le budget boucle avec un léger **déficit de Fr. 6'954.00**.

Blaise remercie Natacha et demande s'il y a des questions.

Adrien demande si en acceptant le budget, on lève le frein à l'endettement pour 2025 et comment ça se passe si le montant budgété n'est pas dépensé ?

Philippe répond que la levée du frein à l'endettement devra être votée avant de présenter la demande de crédit pour la réfection du CAD. Si la levée du frein à l'endettement est refusée, le crédit ne pourra pas être demandé.

Séverine complète en disant qu'accepter le budget aujourd'hui ne lève pas notre frein à l'endettement. Le montant d'investissement y est mentionné pour nous rendre attentif au fait que la limite est atteinte. Nous devons voter un dépassement pour les prochains investissements.

Philippe indique que les responsables financiers du Canton sont venus et notre situation leur a été exposée. En faisant l'analyse de nos biens à refaire ou à rénover, on est de toute manière loin du frein à l'endettement. Pour le moment, le dossier du CAD est encore à l'étude.

Manesh demande si on pourra quand même entreprendre des travaux d'urgence dans le cas où le Conseil général accepte de lever le frein à l'endettement.

Philippe indique qu'on pourra le faire pour autant que ce soit des travaux nécessaires.

Séverine indique que dans le règlement des finances qui sera traité au prochain point, un alinéa a été ajouté à l'article 7 : « Pour tous les projets importants, à la majorité des deux tiers du Conseil général présent, il est possible de renoncer au frein à l'endettement. »

Blaise demande ce qu'il se passera au niveau de nos finances si on explose le plafond du frein à l'endettement et qu'est-ce que le Canton va nous dire.

Séverine indique qu'il ne va pas se passer grand-chose. En effet, le dépassement prévu au budget est de Fr. 60'000.00 et c'est pour un objet d'utilité publique. Notre patrimoine nous permettra d'absorber cette différence.

Alain demande si on a une réponse officielle du Canton par rapport à cette question.

Philippe indique qu'il s'agit de voter un budget, pas une permission de dépenser. Un dossier avec des chiffres réels doit être préparé et un crédit devra être voté. C'est une fois la demande de crédit acceptée que le Conseil communal pourra commencer à payer les factures relatives à l'investissement.

Séverine indique que le montant budgété aurait pu être inférieur ou à la limite du frein à l'endettement. Cependant, le Conseil communal a préféré mettre un montant supérieur et plus proche de la réalité pour des raisons de transparence. Il faut aussi imaginer que si le CAD venait à tomber complètement en panne c'est neuf bâtiments qui se retrouveront sans chauffage.

Philippe comprend la crainte du Conseil général. Jusqu'à aujourd'hui, le frein à l'endettement n'a jamais dû être dépassé. Le Conseil communal va essayer de limiter les frais et présenter une demande de crédit le plus bas possible.

Jean-François indique que la Commission énergie a pu être frustrée par rapport aux chiffres donnés sans avoir été consultée. Effectivement, des explications auraient pu être données sur les Fr. 320'000.00 inscrit au budget pour le CAD. Il signale qu'à la réception des documents pour cette séance, les membres auraient pu s'approcher de lui ou de Jean-Denis pour avoir des renseignements complémentaires.

Jean-François souhaite expliquer pourquoi il n'y a pas eu de séance de Commission énergie. Le Conseil communal a décidé de faire table rase de ce qu'il avait été entrepris lors des législatures précédentes et de reprendre le dossier à zéro en envisageant une extension du réseau. Viteos s'était approché de nous mais a finalement renoncé au projet. Ensuite, nous avons pris contact avec le Groupe qui ne nous a également pas suivi. Deux offres ont été demandées à des bureaux d'ingénieurs. Le bureau BETEC nous a présenté l'offre la plus avantageuse et nous les avons mandatés pour la suite de l'étude. Un devis de Fr. 321'500.00 nous a été soumis. Le Conseil communal a ensuite visité le CAD de Rochefort. La société qui s'en était chargée nous a proposé de nous faire une offre sans engagement. Cette dernière était identique à celle de BETEC. Un contact a également été pris avec une société de leasing mais ils demandent un projet complet pour émettre une offre. Le dossier sera analysé début 2025 avec la Commission énergie.

Jean-Denis indique que nous avons aussi jusqu'au 31 juillet 2025 pour nous mettre aux normes au niveau des particules fines.

Blaise estime qu'avec les explications données, la situation est claire et que nous devons aller de l'avant avec ce budget.

La parole n'étant plus demandée nous passons au vote.

Le budget 2025 est **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

Règlement communal sur les finances, modifications

Blaise passe la parole à Philippe.

Philippe indique que nous ne sommes ni juristes, ni économistes. Cependant, tous les changements apportés au règlement ont été contrôlés et validés par le Service des communes.

Séverine indique que le rapport a été envoyé avec la convocation et demande s'il y a des questions en expliquant que 90% du règlement est imposé par l'Etat. Ce règlement entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.

La parole n'étant pas demandée nous passons au vote.

Les modifications relatives au règlement communal des finances sont **ACCEPTÉES** à l'unanimité des membres présents.

Arrêté concernant les contributions communales en matière d'enseignement

Blaise passe la parole à Céline

Céline demande directement s'il y a des questions concernant le rapport du Conseil communal.

Adrien demande si comme il l'a compris, le remboursement que la commune peut demander aux parents pour un enfant est de Fr. 2'800.00 et l'arrêté propose que la commune finance 25% de ce montant.

Céline répond que oui.

Adrien indique qu'il aurait apprécié avoir un exemple concret de ce que ça représente financièrement. On sait que le plafond est à Fr. 2'800.00 mais on ne connaît pas les différences réelles entre les cercles scolaires ni le nombre d'enfants concernés.

Céline indique que c'est impossible à chiffrer pour 2025 puisque les dépenses mentionnées sont des montants budgétés. Pour 2023, nous avons 2 élèves du cycle 2 et un de cycle 3 concernés. En cycle 2, un

élève coûtait Fr. 7'985.00 au Locle et Fr. 8952.00 à La Chaux-de-Fonds. Concernant le cycle 3, un élève coûtait Fr. 12'661.00 au Locle et Fr. 11'927.00. Céline rend attentif au fait que ces chiffres varient d'une année à l'autre. Pour 2025, le cycle 2 est estimé plus cher d'environ Fr. 1'500.00 à La Chaux-de-Fonds et le cycle 3 est toujours un peu moins cher à La Chaux-de-Fonds. Actuellement, 2 élèves de cycle 2 et 1 élève de cycle 3 en SAE sont concernés. Nous aurons prochainement 1 élève de cycle 1 et la différence est d'un peu moins de Fr. 1'000.00.

Julie demande si la commune prend en charge 25% de cette différence.

Céline répond par l'affirmative pour les élèves en SAE parce qu'ils n'ont pas d'autres choix que d'être scolarisés ailleurs.

Emily indique que le soutien c'est bien mais vu l'état de nos finances est-ce qu'on peut mettre un plafond.

Céline indique que le pourcentage de 25% a justement été mis pour éviter qu'on dégrade trop nos finances. L'idée était quand même que la commune fasse un geste et on ne va pas arriver à des sommes astronomiques.

Emily est favorable au principe mais a peur qu'on ça plombe beaucoup trop nos finances.

Séverine indique que l'arrêté peut toujours être rediscuté par la suite et au besoin, même abrogé.

Manesh indique que c'est important d'aider les enfants et qu'il faudra couper les dépenses ailleurs si besoin.

Philippe indique que cela permet également aux parents d'être un peu plus soulagés.

Adrien demande si un montant relatif à ces 25% est mentionné dans le budget 2025.

Séverine répond que non. L'arrêté n'était pas encore voté au moment de l'établissement du budget.

La parole n'étant plus demandée nous passons au vote.

L'arrêté est **ACCEPTÉ** à 8 voix et une abstention.

Rapport du Conseil communal concernant le bâtiment de chante-Joux

Blaise passe la parole à Jean-François.

Jean-François fait un petit résumé du dossier depuis son commencement. Les discussions de la rénovation du bâtiment ont débuté en 2021. En vue de l'ampleur des travaux à réaliser, et en accord avec Olivier Heger, nous avons pris contact avec l'entreprise Marguet SA pour qu'ils établissent un projet chiffré. La variante avec la surélévation du bâtiment est estimée à Fr. 1'683'000.00. La rénovation sans surélévation coûterait Fr. 1'255'000.00. Une dépense aussi importante n'est pas possible pour la commune. C'est pourquoi le Conseil communal a proposé à l'association Chante-Joux une vente à tempérament sur 30 ans avec un droit de superficie sur le terrain. Les modalités de cette opération sont en études auprès d'un notaire. La commune accorde un don de Fr. 50'000.00 en guise de contribution au projet mais la variante avec la surélévation du bâtiment doit être choisie. La solution de vente à tempérament permet à la rénovation de pouvoir être réalisée et de garder ce centre d'accueil qui fonctionne très bien et qui est un atout pour notre commune.

Emily demande si la commune continue de payer des intérêts.

Jean-François indique qu'effectivement la commune continue de payer les intérêts sur la dette initiale à l'achat. La commune garde la dette mais une partie des intérêts seront récupérés par le montant de la location/vente (Fr. 6'928.00/an).

Séverine indique que la dette ne peut pas être transférée. L'emprunt sera amorti d'ici 22 ans. En 2026, nous devrons renégocier les intérêts en espérant qu'ils diminueront. Le bâtiment sera sorti de notre patrimoine financier. Il y aura toujours le patrimoine foncier qui correspond au terrain et qui reste notre propriété. La location/vente annuelle de 7'000.00 sera comptabilisée comme prix de vente à encaisser.

Sophie demande si ce montant à quelque chose à voir avec notre don de Fr. 50'000.00.

Séverine indique que c'est deux choses différentes.

Manesh demande si en plus de payer les intérêts on donne également à l'association Fr. 50'000.00.

Séverine indique que oui.

Manesh demande quel est notre intérêt à garder le terrain.

Séverine explique que cela nous permet de garder la main mise sur le centre du village et dans 30 ans de pouvoir négocier le rachat du bâtiment ou non.

Manesh demande si de faire de cette manière ne va pas nous créer des ennuis.

Séverine indique que le contrat en droit de superficie est en cours chez un notaire et plusieurs points doivent encore être discutés.

Philippe ajoute qu'au départ il était question d'une vente à un franc symbolique. Si on ne fait rien, il y a un risque qu'Olivier ne prolonge pas son bail. Pour le moment, le bâtiment n'est pas utilisable l'hiver parce qu'il y a trop de perte d'énergie et il n'y a pas de rentrée de location. En discutant avec les personnes de l'association nous avons trouvé ce compromis qui convient aux deux parties.

Blaise indique que c'est un mal pour un bien. Nous n'avons aucune industrie, ni usine. On a que Chante-Joux qui rayonne loin à la ronde et nous n'avons pas tellement le choix que de participer un peu financièrement.

Julie demande comment on fera si par exemple dans 10 ans, l'association ne peut plus payer.

Philippe répond que cela fera partie des points qui seront négociés chez le notaire. Le but est que Chante-Joux continue et puisse s'améliorer.

Christophe indique qu'il y a effectivement toujours un risque mais que la commune n'a pas les moyens de rénover le bâtiment et des travaux sont urgents. Cette solution est une bonne opportunité et le fait de garder le terrain nous permet de conserver la main mise et que ça ne finisse pas entre les mains de n'importe qui pour en faire n'importe quoi.

Séverine indique qu'avec le droit de superficie nous avons automatiquement un droit de préemption. La commune sera consultée en premier en cas de vente du bâtiment.

Alain ne comprend pas comment c'est possible de vendre un bâtiment et de continuer à payer un intérêt.

Philippe indique que pour sa rénovation on doit trouver Fr. 1'600'000.00. La commune ne peut pas faire un emprunt aussi important et l'association non plus. La vente permet à l'association de chercher des fonds. La commune doit également faire un geste financier autrement personne d'autre ne participera au financement de la rénovation.

Adrien indique qu'il y a deux choses à prendre en compte, la vente du bâtiment et le soutien de la commune. Au final, la commune ne touche pas le prix de vente et continue de payer les intérêts. La commune est totalement perdante. De plus, la location/vente est inférieure au loyer actuel. En gros, il a l'impression qu'on donne le bâtiment.

Philippe indique que le loyer pour l'association ne sera pas moins cher. Il comprend la remise en question du compromis qu'on a trouvé avec l'association. Le bâtiment n'est pas offert à l'association.

Adrien demande si ce n'est pas possible pour l'association qui va investir Fr. 1'600'000.00 de mettre Fr. 207'000.00 de plus pour acheter le bâtiment et la dette. Il est également mentionné que Chante-Joux est un atout pour l'épicerie qui augmentera son chiffre d'affaire. Il demande à ce que cet argument ne soit plus utilisé. Il revient aussi sur le droit de préemption. Le bâtiment va être rénové pour Fr. 1'600'000.00, il ne voit pas comment la commune pourra avoir les moyens de le racheter.

Séverine répond que le bâtiment sera rénové tout prochainement. Dans 30 ans, il ne pourra pas être vendu à hauteur du coût de la rénovation. Pour information, il faut déjà compter Fr. 800'000.00 rien que pour mettre le bâtiment aux normes. La commune n'a pas les moyens de rénover ce bâtiment toute seule.

Philippe indique qu'il y a probablement d'autre manière de faire mais la solution retenue est celle qui convient à toutes les parties et que les négociations ont duré pendant plus d'un an.

Blaise clos le débat en mentionnant que ce point était une information et qu'il s'agit de patrimoine financier et la décision finale appartient au Conseil communal.

Nous passons au point suivant.

Situation de l'Auberge du Vieux-Puits

Blaise passe la parole à Jean-Denis.

Jean-Denis indique qu'ils ont rencontrés les candidats à la reprise du Vieux-Puits. Une personne est sortie du lot. Il présente une expérience en restauration de qualité reconnue, une équipe déjà établie et une organisation laissant envisager une bonne exploitation. Cette reprise est une belle opportunité de repartir sur un nouvel élan et redonner une nouvelle image au restaurant. Cependant, le repreneur nous impose de respecter son besoin de confidentialité et de lui laisser la main par rapport à la communication. C'est pourquoi, ni son nom, ni la date d'ouverture ne sont donnés ce soir.

Blaise demande s'il y a des questions.

Alain demande quels sont les travaux à faire.

Jean-Denis indique que ça touche principalement l'enveloppe du bâtiment. Fenêtres, isolation, plancher, etc. Le fonds de commerce sera acheté par le repreneur mais nous devons au préalable l'évaluer.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Future déchetterie

Blaise passe la parole à Christophe.

Christophe indique que le choix s'est porté sur la déchetterie des Ponts-de-Martel. Les cartes d'accès ont été envoyées aux habitants. Il n'y a pas de changement majeur par rapport à la manière de faire de l'entreprise Fatton SA. La Commune des Ponts-de-Martel est contente de pouvoir collaborer avec nous. Nos cantonniers devront probablement aller aider de manière occasionnelle les samedis.

Blaise demande s'il y a des questions.

Adrien demande si c'est la Commune des Ponts-de-Martel qui viendra vider la benne à verre derrière le hangar.

Christophe indique que c'est uniquement le lieu de la déchetterie qui change. Pour le reste, rien ne changera.

Christophe ajoute que nous nous étions également approchés de La Brévine. Cependant, eux sont à la taxe au poids et le ramassage du bois se fait qu'une seule fois par année.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Philippe

Commission trafic

Philippe indique qu'il a été décidé de demander à nouveau à POLPON l'abaissement à 30 km/h pour le village, mettre les tronçons actuellement à 60km/h à 50km/h et 50 ou 60 km/h pour la traversée des marais. Pareil pour la traversée Le Cachot – Le Bas du Cerneux. Malheureusement, il y a peu de chance que nos demandes aboutissent. Un rapport va être refait et sera envoyé à POLPON pour leur prochaine séance du mois d'avril. Au comité de pilotage de la sécurité publique, le Conseil d'Etat a invité Philippe à convoquer un Conseil régional regroupant toutes les communes voisines avec les différents responsables de la police circulation, service des ponts et chaussées et responsable de la pose des radars pour faire le point sur ce qui se passe sur nos routes. Il passe chez nous 25'260 véhicules/jour.

Philippe Forêt

Philippe indique que 160 sylvies ont été coupées au mois de novembre. Jean-Denis Sauser se charge de vendre ce bois mais il y a pas mal de secs et de bostrychés.

Philippe Finances

Philippe indique que le Canton a baissé les impôts cantonaux des personnes physiques de 1%. Cette situation ne va pas arranger nos finances. Cependant, le Canton souhaite sortir de l'enfer fiscal et diminuer les départs. Pour nous, qui n'avons ni zone économique, ni de zone artisanale, ni d'industrie, nous devrions avoir 30% de retours supplémentaires sur les personnes morales, soit environ Fr. 7'000.00 par année. Le souhait du Canton est d'arriver à une baisse des impôts des personnes physiques de 10% d'ici quelques années.

Blaise indique que les deux conseillers du Grand Conseil résidant dans la commune se sont battus pour les communes. Ils ont obtenu du Canton que les communes puissent décider de la baisse des impôts communaux ou non.

Céline Ecole

Céline indique qu'on s'est retiré du projet de création d'un parascolaire lancé par La Brévine. Il y a toujours pleins de travaux en cours, notamment la révision de la convention avec le Cercle scolaire. Concernant les transports, les horaires CarPostal changent et cela a un impact sur certains enfants. Tout a déjà été pris en main et transmis pour que ça puisse être traité le mieux possible.

Jean-Denis Energie

Jean-Denis nous informe que notre plan énergie a été approuvé. Le système de chauffage de La Forge a été changé par une PAC à sondes géothermiques. Une commission énergie sera agendée prochainement pour la présentation du plan de route à suivre pour les prochaines années.

Manesh demande si ce système fonctionne bien.

Jean-Denis indique que la chaleur est prise dans le sol donc il n'y a pas vraiment de baisse d'efficacité notoire. Pour le moment, tout fonctionne très bien. Les loyers ont été réadaptés et l'augmentation sera compensée par la diminution des charges.

Jean-Denis Temple

Jean-Denis indique qu'une dépense pour la réfection du clocher est prévue au budget 2025. Ces travaux sont urgents parce qu'il y a des infiltrations d'eau qui pourraient détériorer la charpente ou autre. Pour cela, un échafaudage devra être posé et nous en profiterons pour faire les extérieurs.

Jean-François Situation PAL

Jean-François indique que le dossier du PAL avance gentiment. Une rencontre avec Urbaplan a eu lieu pour l'analyse du préavis de synthèse de l'Etat. Prochainement une séance avec les deux autres communes aura lieu. Jean-François attend un retour d'Urbaplan pour pouvoir reprendre le dossier avec la Commission urbanisme. Contrairement à certaines communes, nous n'avons pas besoin de voter une rallonge de crédit due au dépassement des zones réservées et des oppositions. Une demande de rendez-vous avec le Service des ponts et chaussée a été émise pour discuter des mesures à prendre pour la mobilité et la sécurité des piétons sur les chemins pédestres.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Commission financière

Curdin est président et Natacha est rapporteuse.

Commission développement

Sophie est présidente et Julie est rapporteuse.

Julie indique que dans leur projet figure l'illumination du sapin de Noël.

Christophe informe qu'il est prévu d'avoir deux illuminations du sapin. Une demande a été faite à l'ADCM pour avoir un coup de main. Les éclairages ont été commandés mais nous n'avons rien reçu pour le moment.

Julie indique qu'une armoire à livre sera installée à l'arrêt de bus du village. Elle sera posée prochainement et les livres seront mis au printemps. Il faudrait mettre un petit mot dans le prochain tout-ménage.

Les arbres de Chante-Joux ont été plantés le 2 novembre dernier avec le groupe nature du 200°. Certains petits aménagements comme des nichoirs, des hôtels à insectes, de tas de pierre, ont été installés. Le 200° s'occupe également de mettre des tables et des bancs. La journée du 17 mai proposera des visites guidées du terrain et de ce qu'il a été fait. La Commission développement se chargera de créer un panneau explicatif avec quelques règles pour l'utilisation du terrain.

Concernant les sentiers pédestres, une rencontre a eu lieu avec le responsable de NeuchRando. Des choses vont être mises en place. Le chemin reliant le village et la forêt va être élargi et il y aura des modifications de certains tracés. Ils vont aussi rajouter du balisage aux arrêts de bus et vers les escaliers.

Commission d'urbanisme

Rien à signaler.

Commission de la police du feu

Philippe indique que cela a été compliqué de faire les visites cette année. Philippe a dû faire certaines visites seul et que certains bâtiments prévus n'ont toujours pas été contrôlés. Il faut impérativement qu'on trouve une solution pour les faire car l'ECAP nous impose un quota à faire chaque année.

Un autre bâtiment nous pose quelques problèmes de salubrité. Nous allons nous renseigner de la suite à donner à ce dossier.

Commission de l'énergie

Rien à signaler.

Commission de naturalisation et d'agrégation

Rien à signaler.

Commission école

Emily indique que les ateliers FSRM Kids auront toujours lieu en 2025. La commune a décidé de ne plus subventionner leurs ateliers.

Julie demande si les ateliers seront toujours gratuits pour les enfants.

Emily indique que la gratuité est maintenue.

Commission paysage

Curdin indique qu'ils sont en train de voir pour refaire l'étanchéité du canapé forestier. Ils doivent également s'organiser pour le ramassage des sapins de Noël qui aura lieu début janvier.

Commission trafic

Manesh est président et Natacha est rapporteuse.

Commission parcelle 848

Christophe indique que la pétanque a reçu la confirmation qu'ils peuvent rester là. Ils ont également été informé que le terrain côté Chante-Joux allait probablement être supprimé. Suite à cela, la pétanque a demandé à rallonger le terrain du côté de chez Jean-François et de l'autre côté opposé. Nous sommes défavorables à cette demande. Une proposition leur a été faite de déplacer le terrain derrière le collège. Ils sont favorables mais les frais doivent être pris en charge par la commune et nous ne sommes pas d'accord. Le dossier n'est pas encore bouclé.

Commission temple

Blaise indique qu'il reste deux places vacantes.

Jean-Denis indique qu'il y a deux membres du Conseil général et trois personnes extérieures.

Adrien est président et Blaise est rapporteur.

Adrien indique qu'une séance a eu lieu et qu'ils sont contents parce que Jean-Denis a repris le dossier de manière dynamique. Ils se basent sur le rapport fait en 2016 dans lequel sont répertoriés tous les problèmes. La protection des cadrans sera refaite en même temps que le clocher pour pouvoir profiter de l'échafaudage. Un système pour la régulation de l'horloge sera aussi posé.

Commission Vieux-Puits

Manesh profite de ce point pour informer le Conseil général qu'il reprend l'auberge avec Lianel Mercier. L'ouverture est prévue pour août prochain.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Agenda 2025

- 17 février 2025
- 16 juin 2025 / Séance de l'Entente le 11 juin 2025 à 19h30
- 8 septembre 2025
- 8 décembre 2025 / Séance de l'Entente le 1^{er} décembre 2025 à 19h30

Les séances de Conseil général auront toutes lieu dans la salle des sociétés du collège.

Divers

Philippe remercie au nom du Conseil communal tout le monde pour le travail fourni tout au long de l'année et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Sophie remercie au nom du Conseil général l'administration communale et le Conseil communal.

La séance est levée à 22h05

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative

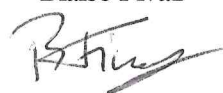
Mégane Verdon



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Présidente

Blaise Fivaz



Le Secrétaire

Adrien Leonelli

